

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 28 JANVIER 2021

### Procès-Verbal

Chantal Thierry est nommée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres sont présents sauf Justine Martinet qui a donné pouvoir à Emilie Gourbeyre, Dominique TIXIER qui a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Stéphanie GRENET qui a donné pouvoir à David MOURNET.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

En préambule, Yves Raillère souhaite émettre une remarque sur ce qu'il perçoit comme des injustices relatives à l'attribution de subventions.

Avant il y a avait comme conditions à l'attribution :

- Un siège sur Maringues
- Un membre de bureau de Maringues
- Une AG avec rapport moral et financier à laquelle est invitée la Commune

Aujourd'hui les critères sont différents. Certaines associations ont vu leur subvention diminuée, il cite celle de Jean Jaurès par exemple.

Monsieur le Maire explique que seule l'association Jean Jaurès a rendu son dossier hors délai et cela après plusieurs relances téléphoniques de sa part. Ceci explique que cette association a perçu uniquement le forfait de base alloué à toute association. La somme globale de 15000€ avait déjà été répartie entre les autres associations qui avaient renvoyé les dossiers dans les délais.

Emilie Gourbeyre signale que si la Mairie avait pris en compte les critères de l'ancienne municipalité, Pro-Patria n'aurait pas eu la subvention attribuée car c'est la seule association à ne pas avoir invitée la municipalité à son assemblée générale.

De plus, Monsieur RAILLERE signale que le foot possède désormais un minibus offert par la région et que cela doit être pris en compte pour le calcul de leur prochaine subvention, notamment sur les frais liés aux déplacements.

Ensuite, en préambule, un hommage est rendu aux gendarmes tués lors de l'attaque d'un forcené à St Just et particulièrement Monsieur Arno MAVEL qui a passé une partie de son enfance à Maringues. Il faisait partie de la vie associative maringoise et des élèves de notre commune.

Un de nos enfants est mort, victime du fanatisme et de l'obscurantisme.

Son décès est une tragédie pour les valeurs de la République. Comme l'a indiqué le ministre de l'Intérieur « Ils sont allés au bout de leur engagement, ils ont tout donné, jusqu'à leur vie, pour accomplir leur mission. Ce sont des héros du quotidien. ». Le Conseil municipal a ce soir une pensée pour lui et pour sa famille.

Ordre du jour :

- **Débat d'orientation budgétaire 2021**

- ➡ Affaires Financières :

- Servitudes pour l'enfouissement de la ligne haute tension
- Recrutement d'un prestataire pour le contrat de maintenance informatique
- Mandat EPF-SMAF pour acquisition rue Beaudet Lafarge
- Renouvellement du contrat de fourrière animale

- ➡ Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Choix du prestataire pour la réfection du sol des ateliers
- Acquisitions de deux TBI pour l'école
- Recrutement de 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité (26h et 28h)
- Forfait école primaire et maternelle

- ➡ Questions diverses.

\*\*\*\*\*

- ➡ Affaires Financières :

**Débat d'orientation budgétaire 2021**

La commission finances s'est réuni le 18 janvier 2021 pour établir le débat d'orientation budgétaire (DOB). C'est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée précédemment à l'examen du budget primitif, qui aura lieu lors du conseil municipal de mars 2021.

Le débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillées les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

De plus, suite aux nouvelles dispositions sur la transparence financière en vigueur depuis le DOB 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité.

Le contexte 2021 sera très incertain en raison bien sûr de l'épidémie de coronavirus.

Cependant la commune a choisi de monter un budget :

- sans augmentation de fiscalité
- prudent sur les recettes,
- volontariste sur les dépenses avec la recherche active de financements extérieurs.

Le rapport d'orientation budgétaire sera joint en annexe du compte-rendu.

Monsieur Le Maire précise que le DOB étant obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants, il n'y a pas lieu de voter ce rapport.

### **Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets**

- **Servitudes pour l'enfouissement de la ligne haute tension**

Enedis réalise sur l'ensemble de la commune l'enfouissement de la ligne HTA.

Ces travaux sont en cours au niveau de la rue du Bouchet.

Pour certains tronçons l'enfouissement doit passer au sein de parcelles communales. Il convient donc de faire sur celles-ci des actes de servitudes.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- ZX 168 au lieu-dit le Glacis vers la station d'épuration
- ZK 374
- AM 212, 324 et 338
- Chemin rural de pont-picot
- Chemin rural du port

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Recrutement d'un prestataire pour le contrat de maintenance informatique**

Les offres n'ont pas encore été rendues, ce dossier sera donc étudié lors du prochain conseil municipal.

- **Mandat EPF-SMAF pour acquisition rue Beaudet Lafarge**

Dans le cadre de la politique menée, conjointement avec la communauté de communes, pour le projet petites villes de demain il y a lieu de confier à l'EPF-SMAF l'acquisition d'une partie des immeubles situés entre la rue de l'escalier et la rue Annat afin d'y réaliser un projet qualitatif de valorisation de l'entrée de ville.

Il s'agirait déjà de démolir une partie du bâti sur cet îlot pour dégager la vue sur les escaliers et la médiathèque lors de l'arrivée sur le pont des fainéants.

Une première propriété est déjà à vendre : il s'agit de la parcelle cadastrée section AO 570 composée d'un commerce de 70m<sup>2</sup> et de deux appartements de 174m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal choisit de prendre dès à présent une délibération de principe sur ce projet.

### Délibération adoptée

2 abstentions : David MOURNET et Stéphanie GRENET

- **Renouvellement du contrat de fourrière animale**

La commune a signé avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme sise « Les Bas Charmets » 63360 GERZAT, une convention de fourrière qui est arrivée à son terme le 15 janvier 2021. Elle peut être renouvelé pour une période de 3 ans ; elle peut être dénoncée à tout moment par la commune sous réserve d'un préavis d'un mois.

La rémunération pour 2021 est fixée à 0,609 € par habitant avec un tarif progressif (0,624 € par habitant en 2022 et 0,639 € en 2023).

### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Commission n° 2 : Economie locale et développement**

Une zone de camping-car, en lien avec la communauté de communes va être installée en centre-ville : entre les templiers et le city stade.

Il y aura entre 4 et 5 stationnements qui seront assez aérés et qualitatifs.

La CCPL organise un groupe de travail pour élaborer ce projet dans lequel deux adjoints de la municipalité seront présents : Madame Clémentine Coulon et Monsieur Jean-Luc Laquenaire.

#### **Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux**

- **Choix du prestataire pour la réfection du sol des ateliers :**

Pour finaliser la réfection des ateliers il convient de couler sur le sol une résine époxy.

3 devis ont été demandés :

- SARL polytecs à Malicorne (03) : 14 693€ HT
- Surfes à Lezoux : 15 947€ HT
- Servanet : 12 440€ HT

L'offre de Polytecs est la seule qui prévoit une remontée de résine sur plinthes sur 10 cm, il est proposé de retenir Polytecs pour 14 693€ HT.

### Délibération adoptée

2 contre : Pierre CHABERT et Cédric MAROL

Monsieur Bouteloup, en charge de cette commission, met en évidence les gros chantiers en cours ou réalisés par les services techniques :

- Travaux d'élargissement de route de Clermont.
- Travaux divers au complexe sportif/arrachage de la haie au bord du grillage.

- Réfection complète de l'installation électrique dans la sacristie de l'église.
- Nettoyage du clocher.
- Programmation de début de travaux au gîte de Vensat par l'association Détours.
- Une réunion va être organisée avec l'association de pêche pour mettre en place une stratégie pour le nettoyage du secteur de Lachamp (étang) : toutes les bonnes volontés pour aider sont les bienvenues.
- Visite complète des aires de jeux extérieures et remise aux normes des équipements.

#### **Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme**

Une réflexion générale sera menée sur les équipements de sécurité à installer sur la commune. Une demande de subventions d'amendes de police sera envoyée sur 2021.

#### **Commission n° 5 : Culture et éducation**

- Nouveau protocole sanitaire à l'école depuis le 25 janvier. Il y a donc obligation de limiter le nombre d'élèves en cantine et garderie afin de respecter les distanciations sociales et maintenir ce service ouvert prioritairement pour les familles qui travaillent.
- Au sein de la garderie, des aménagements ont été réalisés afin de rendre l'accueil des enfants plus convivial malgré les contraintes strictes du protocole.
- Des aménagements ont été réalisés au sein du personnel afin de venir en renfort pour le nettoyage des locaux.
- Future école : Un sondage sera prochainement lancé afin de connaître la position des habitants pour savoir si on garde le nom « Anatole France » ou si on donne un nouveau nom à la future école.
- Les services administratifs de la Mairie ont monté un dossier de demande d'agrément pour une mission de Service Civique. Cette demande d'agrément vient d'être validé. Le recrutement est en cours pour une mission partagée entre l'école A. France et la médiathèque.

- **Acquisitions de deux TBI pour l'école**

La commune est lauréate d'un appel à projet de l'éducation nationale : le « label école numérique ». Ainsi la commune va pouvoir faire l'acquisition de 2 TBI pour un montant de 9984€ TTC pris en charge à 50% par l'état.

Une subvention complémentaire a également été demandé au crédit agricole pour participer à cet investissement.

Monsieur Mournet alerte la municipalité sur l'opportunité de prévoir ensuite un contrat de maintenance.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Création de 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité à l'école :**

Il y a lieu de créer à l'école deux CDD pour accroissement temporaire d'activité lié aux obligations des conditions sanitaires actuelles.

- 1 pour 26 h à compter du 4 mars 2021 pour 1 an
- 1 pour 28h à compter du 22 février pour 1 an

Monsieur RAILLÈRE s'interroge sur le recrutement de 2 contrats à l'école alors que certains contrats des services techniques n'ont pas été maintenus.

Monsieur le maire explique qu'il ne s'agit pas de nouveaux recrutements mais simplement de renouvellement d'agents dont le contrat arrivait à échéance.

**Délibération adoptée**

5 contre : Yolande BURETTE, David MOURNET, Stéphanie GRENET, Martine RODRIGUEZ, Yves RAILLÈRE

- **Forfait école primaire et maternelle**

Le coût de fonctionnement de l'école Anatole France est calculé chaque année en fonction des dépenses réelles et d'un bilan que vous pouvez consulter en mairie.

Ces coûts par élèves nous permettent d'adresser des titres de recouvrement aux mairies qui nous envoient des élèves de leur commune mais aussi de dédommager l'école St Joseph pour les élèves de Maringues qui y sont scolarisés.

Cette année, au montant de l'an passé, calculé uniquement sur les élèves de primaire, s'ajoute le montant dédié aux maternelles. Comme évoqué dans le DOB cela va représenter pour la commune un surplus de charges de l'ordre de 30 000€/an.

- Le coût de fonctionnement par élève du primaire : 257.61€ pour 2020 pour 183 élèves.

Pour mémoire les montants antérieurs sont les suivants : 331,80€ en 2019 avec 180 élèves ; 368,88€ en 2018 avec 165 élèves.

- Le coût de fonctionnement par élève de la maternelle : 919.84€ en 2020 pour 104 élèves.

Pour mémoire également les montants antérieurs sont les suivants : 1296,52€ en 2019 avec 103 élèves ; 1183,25€ en 2018 avec 115 élèves.

- Coût de fonctionnement de la cantine restant à la charge de la commune : en 2020 il est de 57841.65€ soit 7.02€/repas

En 2019 : 42 311€ soit 3,42€ par repas, 54 817€ en 2018 soit 4,17€ par repas.

L'augmentation impressionnante du coût provient de la diminution des recettes liées à la fermeture de la cantine en fin d'année 2019/2020, à cause du COVID, alors que les charges de personnel étaient toujours existantes.

**Délibération adoptée**

5 contre : Yolande BURETTE, David MOURNET, Stéphanie GRENET, Martine RODRIGUEZ, Yves RAILLERE

David MOURNET interroge Mme GOURBEYRE sur le transfert de la médiathèque à la communauté de communes. Pour l'instant rien n'est acté, la communauté de communes et la commune se sont données l'année 2021 pour appréhender au mieux cette transition et calculer les éventuelles attributions de compensation.

#### **Commission n° 6 : La politique sociale**

- Dossier minibus communal : différentes demandes d'aides sont en cours pour avancer sur ce projet.
- Maison d'assistantes maternelles : le dossier a reçu un avis positif de la part de la PMI et de la CAF.
- Nouveaux arrivants : recensement en cours.
- Don du sang le 12 février : la date sera maintenue car les besoins en sang sont toujours importants.
- Maringues s'est porté volontaire pour organiser une éventuelle campagne de vaccination. Nous sommes en attente des consignes de la Région.
- Un carton de gants, masques et blouses a été livré à l'Ombelle. Il s'agissait de stock restant suite à la campagne de dépistage réalisée en décembre 2020.

#### **Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication**

- Bulletin municipal distribué : 1500 exemplaires commandés. L'année 2021 s'annonce comme la précédente au niveau des manifestations. Il a été décidé de prévoir un deuxième bulletin, seulement, pour décembre 2021. En cours d'année une note d'informations sera faite pour le calendrier des manifestations si nécessaire.

Monsieur Mournet demande à avoir connaissance de la facture de l'imprimerie (celle-ci est jointe en annexe du Procès Verbal)

ERRATUM : Stéphanie GRENET membre du CCAS n'apparaît pas sur le bulletin et une photo page 17 est attribuée au mauvais auteur.

Monsieur MOURNET s'interroge :

- Pourquoi le budget n'a-t-il pas été inséré dans le bulletin ?

Monsieur le Maire et la première adjointe expliquent qu'il s'agit d'un choix. Le budget 2020 n'est pas forcément représentatif puisqu'il a été exécuté par deux équipes municipales différentes.

- Seulement 3 lignes sur le projet d'école qui sera un projet phare du mandat.

Monsieur le maire précise qu'une réunion publique était prévue mais elle a dû être annulée en raison des conditions sanitaires. Cependant une réunion d'information a été réalisée pour présenter le projet au corps enseignants et aux représentants des parents d'élèves.

De plus, Monsieur MOURNET regrette que les élus de l'opposition n'aient pas été invités à la cérémonie du 11 Novembre.

M. le Maire tient à rappeler que la cérémonie ne devait pas comporter plus de 6 personnes en prenant en compte les différents représentants officiels. Il ajoute que lui-même n'a pas été invité à la cérémonie du 8 mai alors qu'il en avait fait la demande expresse auprès de Monsieur Imbaud.

Ce à quoi M. MOURNET répond : "Vous et le nouveau conseil municipal n'étiez pas installés à cette date. Vous n'aviez donc aucune raison d'être conviés ce jour-là"

Le Maire rappelle que l'opposition n'a fait aucune demande en ce sens. Cependant si à l'avenir les conditions le permettent, elle pourra participer aux cérémonies.

- **L'application Panneau Pocket** continue de progresser, environ 40% des foyers marinois l'ont téléchargée.
- **DALD (Dotation d'Animation Locale Décentralisée)** : les dossiers ont été transmis à toutes les associations. Les associations qui veulent en faire la demande doivent retourner le dossier au conseil départemental avant mi-avril.

#### Commission n° 8 : Agriculture et écologie

Dépôts sauvages : Déchets d'Amiante enlevés à Lachamp. 8 tonnes et 12 palettes ont été évacuées.

Comme déjà réalisé les années passées, l'entreprise CSM Rossignol, a remis en état à titre gratuit, le chemin de la carrière.

#### ➡ Questions diverses.

En raison de la tenue du conseil communautaire, le conseil de février est décalé au mardi 23 février 2021.

°\_°\_°\_°\_°\_°

La séance est levée à 20h30

---

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

---

### PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

Dans les communes de moins de 3500 habitants ce n'est pas obligatoire mais pour Maringues il est prévu dans le règlement intérieur.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée précédemment à l'examen du budget primitif, qui aura lieu lors du conseil municipal de mars 2021.

Le débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillées les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

De plus, suite aux nouvelles dispositions sur la transparence financière en vigueur depuis le DOB 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité.

### INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire 2021 s'ouvre dans un contexte inédit, en rupture avec celui des années précédentes. La pandémie de la covid-19 qui a frappé le pays et particulièrement les plus vulnérables à partir du mois de mars dernier, a en effet nécessité des réponses immédiates et rapides dans un cadre institutionnel sans précédent et avec un passage de relais entre l'ancienne municipalité, maintenue de mars à juin 2020 et la nouvelle installée à partir du 28 juin.

Aux côtés des autres acteurs du territoire, la Ville a pleinement joué son rôle en participant à une politique locale de soutien économique et social. Ces premières réponses d'urgence, décidées pour faire face aux risques de dégradation de la situation économique, ont bénéficié largement aux habitants fragilisés par la crise :

- Dotation et distribution de masques
- Installation de purificateur d'air dans les bâtiments scolaires
- Dégrèvement des abonnements de marché pour les commerçants en raison de la fermeture des marchés lors du 1<sup>er</sup> confinement.

Logiquement, les effets de la crise se sont fait ressentir sur les finances municipales. La fermeture des services publics pendant le confinement a contribué à minorer les recettes du domaine et des services.

Dans ce contexte sanitaire qui demeure plus que jamais incertain, la collectivité a fait le choix de se projeter avec réalisme mais aussi avec détermination sur l'année 2021, année qui doit voir démarrer les travaux du projet d'école, malgré un horizon opaque.

Côté recettes, la baisse inédite et brutale de la richesse nationale observée cette année, et son corolaire, le ralentissement de l'inflation, poussent à ne compter sur quasiment aucun dynamisme fiscal en 2021, c'est-à-dire presque aucun dynamisme des bases, puisque les taux resteront inchangés.

Les prévisions de recettes globales ont ainsi été évaluées de manière prudente pour intégrer la plus faible évolution du produit fiscal. La même approche a été retenue pour les produits du domaine et de la tarification des services municipaux, bien que pour d'autres raisons. Dans ce cas spécifique, c'est la prolongation des effets induits par la crise sanitaire, et notamment la plus faible fréquentation des services publics, qui ont expliqué ce choix de modérer le dynamisme de la prévision de recette.

Ce réalisme nécessaire sur les recettes n'en est pas moins couplé à un volontarisme maintenu sur nos dépenses qui participent au maintien de l'investissement et au soutien de la vie économique et sociale de Maringues.

La Ville se positionne comme un acteur du développement et de la cohésion territoriale et tient à jouer son rôle au côté des autres partenaires du territoire et des dispositifs qu'ils ont mis en place.

Par ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, le projet de budget qui sera débattu lors du conseil municipal de mars, prévoit notamment :

- Les moyens dévolus aux services publics seront maintenus, partant d'une hypothèse d'activité normale, et le budget relatif à la protection des personnels, celui des équipements de protection individuelle notamment, sera significativement revu.
- Le budget communication sera revu à la baisse, l'équipe municipale ne prévoit désormais que la parution d'un seul bulletin par an. Permettant à la fois des économies de temps et des économies financières. (L'application Panneau Pocket permet à moindres frais et avec une réactivité beaucoup plus élevée de faire passer l'information aux Maringois)
- D'importants travaux de rénovation sont prévus sur les bâtiments municipaux :sol des ateliers municipaux, caserne de gendarmerie... La ligne de crédits pour ces travaux va donc être largement augmentée
- Renégociation des emprunts et de la dette
- Démarrage des travaux de future école
- Projets évoqués au titre III

## I - Contexte économique et financier 2021

Le budget de la ville s'inscrira nécessairement au sein d'un contexte global bouleversé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Contrairement aux années précédentes, les prévisions de croissance et d'inflation mondiales, européennes et nationales diffusées par les organismes reconnus offrent une fiabilité très relative du fait de l'incertitude sur la durée de la pandémie mais également des bouleversements que la crise écologique puis sanitaire impliquent sur le comportement des entreprises.

Le cadre législatif français, à travers la loi de finances pour 2021, impacte également les orientations et les marges de manœuvre de la collectivité.

#### A. Le contexte économique : une crise sanitaire aux effets encore difficilement mesurables

##### 1<sup>o</sup> - Une chute du PIB sans précédent en 2020

L'impact des mesures de sanitaires décidées, au printemps 2020, dans la plupart des pays, est désormais modélisé et les chiffres traduisent un recul de la croissance sans précédent en 2020. Si la crise est homogène, en ce sens qu'elle n'épargne aucun pays (- 3,7 % au niveau mondial) son impact sur les différentes économies ne l'est pas. L'ampleur du choc et de la reprise dépend à la fois de l'importance de la crise sanitaire elle-même (sévérité et durée de l'épidémie, ampleur des mesures de confinement), de la position des pays avant la crise (niveau d'endettement, déséquilibres, risque porté par le secteur bancaire, potentiel de croissance) et de la structure même des économies.

##### 2<sup>o</sup> - Un rebond économique attendu en 2021

Toutes les analyses économiques se rejoignent pour prévoir un rebond de l'économie en 2021 mais un rebond insuffisant pour compenser l'effondrement de 2020. Les projections actuelles indiquent que fin 2021, l'économie n'aura pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire. La BCE prévoit un délai de deux ans pour rétablir le niveau précédant la crise sanitaire.

Qui plus est, toutes les projections s'accompagnent d'une incertitude « exceptionnelle » pour deux raisons :

- Les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises n'ont sans doute pas encore donné leur pleine mesure. Malgré les aides et le surplus de dette court terme, une forte progression des faillites d'entreprises est attendue dans les prochains mois.
- La dynamique économique des prochains mois reste très incertaine, ne facilitant pas le rebond de l'activité. La crainte des ménages (hausse des licenciements, gel des embauches) et des entreprises (risque de liquidité et/ou de solvabilité, atonie de la demande anticipée) vis-à-vis des risques économiques et sanitaires peut en effet conduire à la prolongation de comportements de précaution et à des reports, voire des annulations de projets d'investissement.

Dans ces conditions, il est nécessaire de considérer avec prudence les prévisions de croissance française suivantes pour 2021 émanant de différents organismes.

Cependant, une tendance commune se dégage, envisageant un rattrapage partiel en 2021 du déclin économique enregistré cette année.

##### 3<sup>o</sup> - Une inflation en deçà des niveaux attendus

Selon les projections de la BCE, la hausse des prix pour la France, est attendue à 0,3 % en 2020 et 1,0 % en 2021. Selon la loi de finance, l'inflation diminuerait en 2020 à +0,5%, du fait notamment

de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Ce niveau d'inflation revêt un intérêt tout particulier pour les collectivités territoriales. En effet, la revalorisation des bases fiscales est indexée sur les prix à la consommation, étroitement liés à l'inflation. Le dynamisme des recettes communales en est donc dépendant.

#### 4<sup>0</sup> - Des taux d'intérêt bas sur les marchés financiers

La crise de la Covid-19 diffère fortement de celle qui l'a précédée en 2008, à la suite de la faillite de Lehman Brothers. En 2020, Gouvernements et Banques Centrales ont très rapidement, dès les mois de mars et avril, pris la mesure de la catastrophe potentielle en unifiant leurs réponses au travers de dispositifs d'injections massives de liquidités pour parer aux conséquences des confinements et restrictions mis en place. Les banques centrales ont joué le rôle de régulateur sur les différents marchés et donné aux Etats les moyens de prendre les mesures s'imposant par des dispositifs exceptionnels. Grâce à ces moyens, il revient aux Etats le rôle de configurer leurs économies afin de résister au choc, puis d'être en mesure de relancer l'économie une fois l'épidémie jugulée.

De ce fait, la Banque Centrale Européenne (BCE), comme l'ensemble des banques centrales, a intensifié en 2020 sa politique de soutien, se traduisant par l'injection massive de liquidités sur les marchés financiers (injection exceptionnelle de 1 320 milliards d'euros de la BCE en mars 2020 pour absorber les effets du choc de la crise sanitaire sur les marchés). En France, ces liquidités bénéficient à l'Etat qui doit financer les dispositifs de chômage partiel et de prêts garantis, mais également aux établissements bancaires qui trouvent sans difficulté les liquidités nécessaires au financement des investissements de leurs clients. La zone euro enregistre actuellement des conditions de crédit stables, du fait du niveau satisfaisant de liquidités disponibles.

Cette politique qui se pratique depuis plusieurs années, a pour effet direct de maintenir, de façon certaine, les taux à des niveaux bas.

Cette conjoncture est favorable pour la collectivité, qui profite des taux pour contracter un nouvel emprunt pour l'école de 3 millions à des taux très bas, alors que le remboursement du stock de dette est en diminution depuis plus de 4 ans. De plus, ces niveaux de taux de marchés offrent des opportunités de renégociations d'emprunts en cours avec les établissements bancaires.

#### B. Une loi de finances 2021 orientée vers l'impératif de la relance

Les objectifs de réduction des déficits publics affichés les années précédentes laissent place à la mobilisation des finances publiques pour relancer l'activité et l'économie.

#### 1<sup>0</sup> - Une trajectoire des finances publiques en rupture avec les objectifs de réduction des déficits

- Un niveau de dette publique historique

L'année 2020 marque un tournant dans l'approche de l'endettement public. Le caractère exogène et unilatéral du choc sanitaire a conduit à laisser les pays s'endetter à nouveau avec l'appui des banques centrales. La barre symbolique de 100% du PIB qui a longtemps servi de référence en matière de surendettement sera allégrement franchie par de grandes économies (Espagne, France, Royaume-Uni...) qui en rejoindront d'autres (Japon, Italie, Etats-Unis...)

Cette évolution est particulièrement visible dans la loi de finances. Pour 2021, le gouvernement table, en effet, sur un déficit et une dette de respectivement de 6,7 % et 116,2 % du PIB, faisant suite aux records à 10,2 % et 117,5 % attendus pour la fin 2020. Le tableau de synthèse ci-dessous permet de mesurer les évolutions des soldes.

En % du PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit Public	-2,3 %	- 3%	- 10,2 %	- 6.7%
Dette publique	98,1 %	98,1 %	117,5 %	116,2 %

Sources : PLF 2021

## 2 - Un plan de relance de 100 Md€ incluant la baisse de 10 Md € par an de la fiscalité économique locale

Le plan de relance de l'économie s'élève à 100 Md€ qui seront engagés d'ici 2022 (deux exercices budgétaires). Ce plan poursuit trois objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Le montant de 100 Md€ intègre 15 Md€ de crédits ouverts dès 2020, des crédits de soutien l'investissement.

- Le volet transition écologique doit mobiliser 30 % du plan de relance, soit 30 milliards. L'objectif de ce volet vert est d'un spectre large, en ciblant tout de même les 4 secteurs les plus émissifs (transports, bâtiment, énergie/industrie, agriculture) et en intégrant aussi la biodiversité.
- Le deuxième gros volet concerne le bâtiment et la rénovation énergétique avec une enveloppe de 7,5 milliards d'euros. Sur ce montant, 4 milliards serviront à rénover les bâtiments publics, c'est-à-dire ceux de l'Etat et des collectivités
- A cela s'ajoutera la rénovation des hôpitaux qui est prévue dans un autre volet de « France relance » dotée de 6 Md€. Il est prévu également de cibler des projets de rénovation globale avec les propriétaires bailleurs et les copropriétés.

## 3 - La stabilité des dotations

L'enveloppe 2021 de la Dotation globale de fonctionnement est identique à celle de 2020 (18.3 Md € pour le bloc communal), confirmant la stabilité observée depuis 2018. Cette stabilité se fait au profit des collectivités qui bénéficient des dotations de péréquation comme Maringues

## 4 - Les autres mesures intéressant les collectivités :

- L'entrée en vigueur de Pacte 2 de la réforme de la Taxe d'habitation

Ce dispositif est rappelé pour mémoire car il a été voté dans le cadre de la loi de finance pour 2020. Désormais, 80 % des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour les communes, la compensation se traduit par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec la mise en œuvre du coefficient correcteur pour la compensation à l'euro près.

- La prise en compte des enfants de maternelle dans le montant de la participation communale versée à l'école St Joseph.

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, l'école est obligatoire dès 3 ans.

Jusqu'à présent la commune versait à l'école privée une participation obligatoire par élève de primaire de l'ordre de 450€ soit environ 21 000€ par an. Cette participation va devoir être étendue aux élèves de maternelle. Le calcul devant tenir compte des charges liés aux ATSEM, le montant versé par élève de maternelle devrait avoisiner les 650€. Ceci représente pour la commune une charge supplémentaire de 16 000€ environ.

A cela il faudra rajouter le reliquat de deux trimestres sur 2020, les effectifs n'ayant pas été transmis par l'école privée malgré plusieurs relances pour un montant de 15 000€ environ.

La ligne de crédits sur 2021 va devoir être augmentée de l'ordre de 40 000€. Etaient inscrits sur 2020 25000€.

### C. Quel impact et quelles conséquences de la crise sanitaire sur les budgets des collectivités du bloc communal ?

#### 1<sup>o</sup> - Un impact indéniable de la crise sanitaire sur les collectivités

Toutes concernées, les différentes collectivités territoriales ne seront cependant pas touchées par cette crise dans les mêmes proportions et sur la même durée. Fortement sollicitées au titre de leurs compétences pour soutenir l'économie locale, leurs capacités à intervenir dans le processus de relance sera notamment fonction de la visibilité qu'elles auront sur leurs ressources.

L'association des maires de France avait chiffré les pertes fiscales, domaniales et tarifaires de toutes les strates de collectivités à 18 Md€ entre 2020 et 2022

Les communes, en première ligne dès le confinement, sont impactées aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les pertes de recettes sont multiples et touchent aussi bien les produits du domaine (droits de place...), que la tarification des services municipaux (restauration scolaire, garderie...) alors que les charges liées (essentiellement les charges de personnel) ont été maintenues. Des dépenses supplémentaires, parmi lesquelles la fourniture des masques aux agents, les aménagements des postes de travail ou le remplacement des personnels absents, les produits spécifiques de désinfection, en fonction de la durée de la pandémie, pourraient se pérenniser.

#### 2<sup>o</sup> - Les compensations liées à la Covid-19 ne seraient pas prolongées en 2021

Pour une partie seulement des collectivités, les effets immédiats des pertes seront compensés en 2020.

En effet, la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales (comme les droits de stationnement ou de terrasse) garantissant aux communes et EPCI un niveau minimum de ressources, paraît insuffisante.

Concrètement le mécanisme préserve un niveau de ressources de référence fixé à la moyenne des trois derniers exercices. Cependant, les modalités retenues ne prennent pas en compte les pertes tarifaires des collectivités (facturation aux usagers des services municipaux).

Le gouvernement l'a justifié par les économies réalisées par ces mêmes collectivités pendant la fermeture des services publics locaux mais ces économies sont loin de couvrir l'intégralité des pertes de recettes résultant de l'arrêt ou du ralentissement des services.

Par conséquent la clause de sauvegarde bénéficie essentiellement aux communes, notamment touristiques disposant de ressources fiscales reposant sur des activités spécifiques telles que les casinos ou la taxe de séjour.

Comme pour tout acteur économique, cette situation génère des incertitudes budgétaires et financières, Dans ces circonstances où leur capacité d'autofinancement va être amputée, les collectivités pourraient être conduites à diminuer leurs prévisions d'investissements. En conséquence, le niveau de la commande publique, qui a déjà fortement chuté en 2020, risquerait de limiter l'efficacité du plan de relance.

Un autre risque à moyen terme pour les collectivités est également identifié. Actuellement, l'Etat fait face à des dépenses massives pour amortir cette crise, notamment à travers les mesures d'assurance chômage et maladie, ainsi que les prêts garantis aux entreprises. Il lui sera nécessaire à moyen terme d'opérer un redressement des comptes publics (afin de tendre vers un déficit public inférieur à 3 % du PIB comme imposé par les critères de Maastricht) pour lequel les collectivités seront certainement mises à contribution. Cette perspective peut être envisagée à horizon 2022 ou 2023 si la crise sanitaire ne perdure pas au-delà de 2021. Dans ces conditions, la capacité financière des communes pourrait être contrainte dans la seconde moitié du mandat municipal.

## II - Les éléments structurants de la gestion municipale

### A— Une situation financière saine avant un niveau élevé d'investissements en 2021 et 2022

Un travail mené avec la direction régionale des finances publiques a permis de conforter les hypothèses budgétaires pour la durée du mandat. Les ratios présentés confortent la Collectivité dans une zone de saine gestion, en lui permettant d'investir, momentanément, de façon très soutenue.

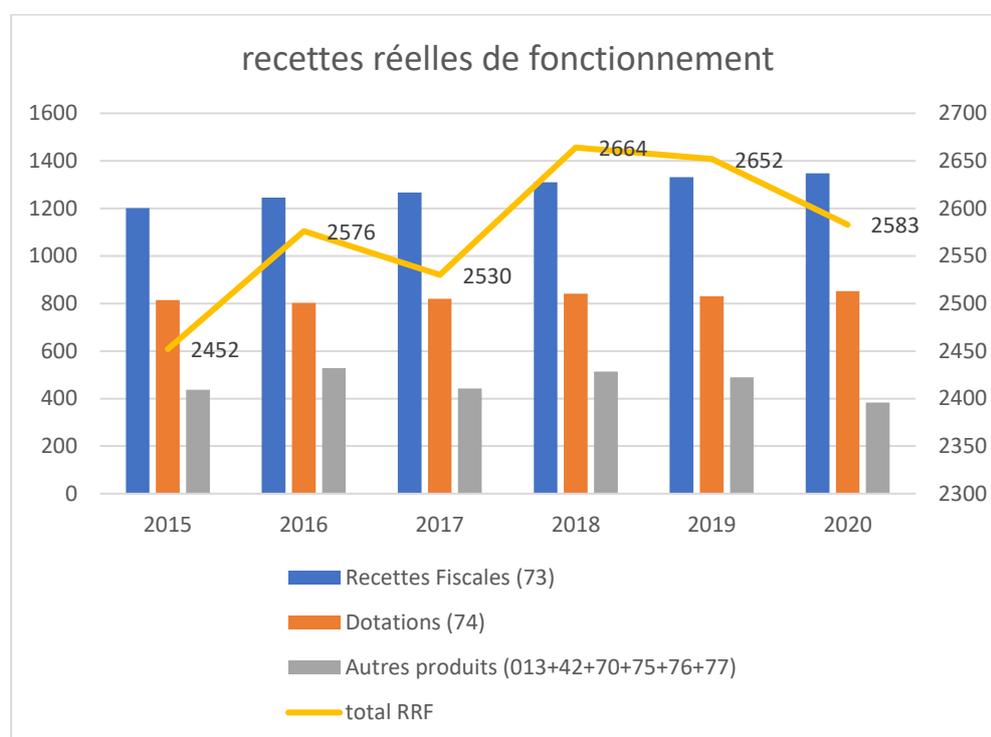
#### 1<sup>o</sup> - Un autofinancement stabilisé en 2020

Le fonctionnement de la commune génère un autofinancement brut conséquent et croissant qui devrait être sur 2020 de l'ordre de 617 000€.

- Produits réels de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement augmentent de 198 K€ soit +8 % entre 2015 et 2019. Cette augmentation est portée par celle des ressources fiscales (+130 K€ soit +11%) et des dotations de l'État (+ 100 K€ soit +15%). Ils sont en diminution sur 2020 en raison de la diminution de certaines dotations et des produits des domaines. **Le montant des recettes réelles de fonctionnement est le plus bas depuis 2017.**

Il est observé que les produits réels annuels de la cantine et de la garderie du groupe scolaire dont la reconstruction est en projet, s'établissent à 69 K€ en 2019 soit 2,6 % des produits réels de fonctionnement de la commune mais sont en baisse sur 2020 en raison de la crise sanitaire et notamment du 1<sup>er</sup> confinement et de la fermeture de la cantine sur la fin de l'année scolaire 2019-2020.



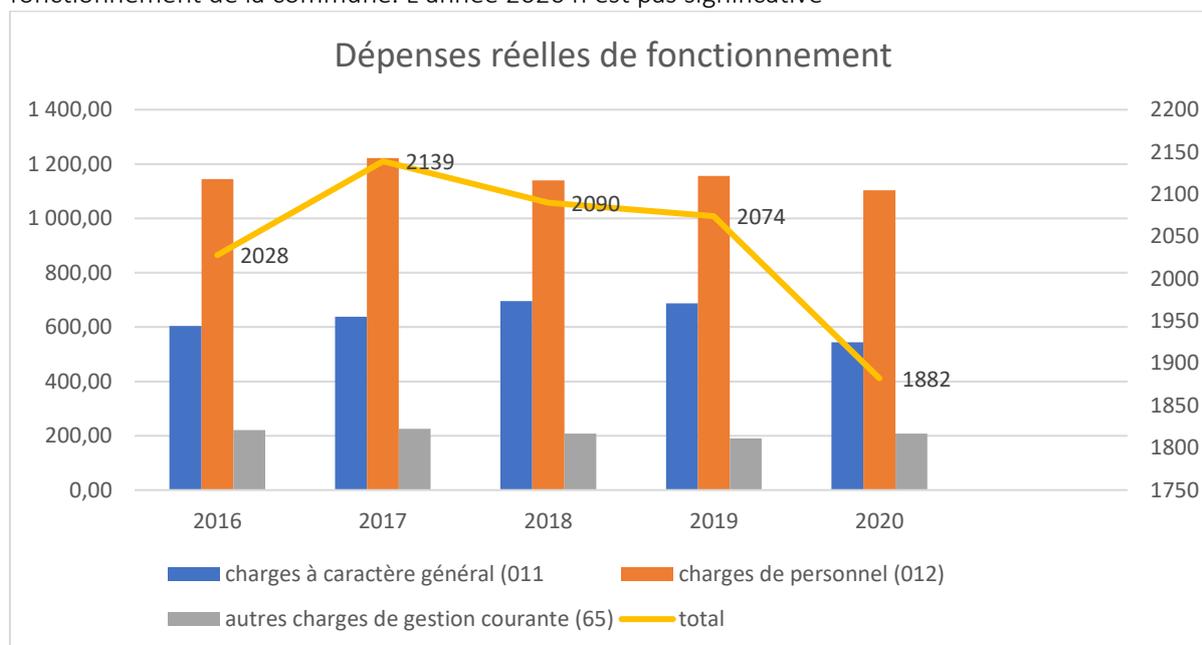
- Charges réelles de fonctionnement.

Les charges réelles de fonctionnement progressent sur la période 2015-2020. Cette augmentation résulte, en particulier, des dépenses d'entretien de voirie en 2018 et 2019.

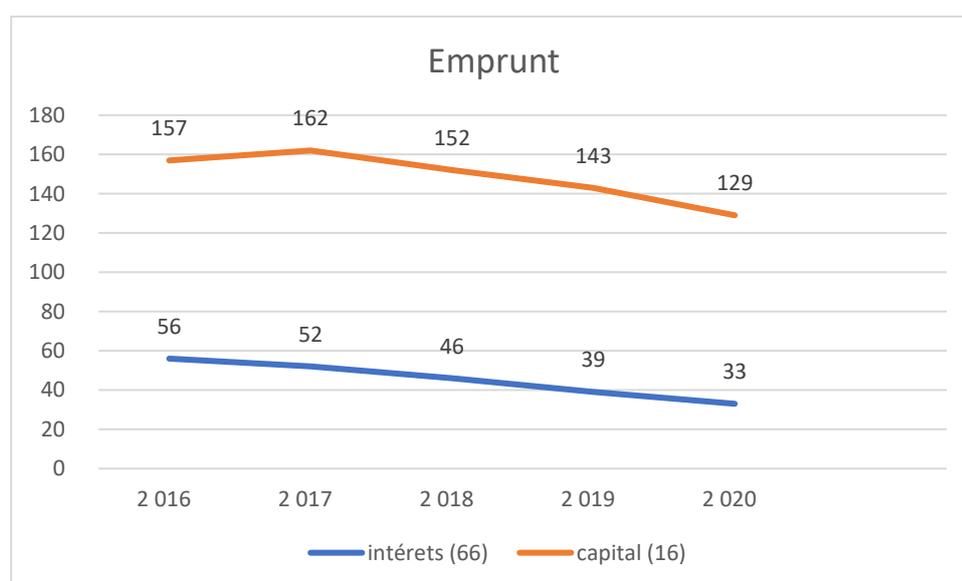
A l'inverse, les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépense de fonctionnement de la commune (1 103 K€ en 2020) apparaissent maîtrisées dans la mesure où elles n'augmentent que de 44 K€ (+4%) sur la période (glissement vieillesse et technicité -GVT- inclus)

Outre l'augmentation mesurée des charges de personnel, la diminution des contributions et participations versées par la commune (-30 K€ soit -20%) permet la maîtrise des charges réelles de fonctionnement.

Il est observé que les charges réelles annuelles de la cantine et de la garderie du groupe scolaire dont la reconstruction est en projet, s'établissent à 305 K€ en 2019 soit 15,2 % des produits réels de fonctionnement de la commune. L'année 2020 n'est pas significative



## 2<sup>0</sup> - Un endettement maîtrisé



## Evolution de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

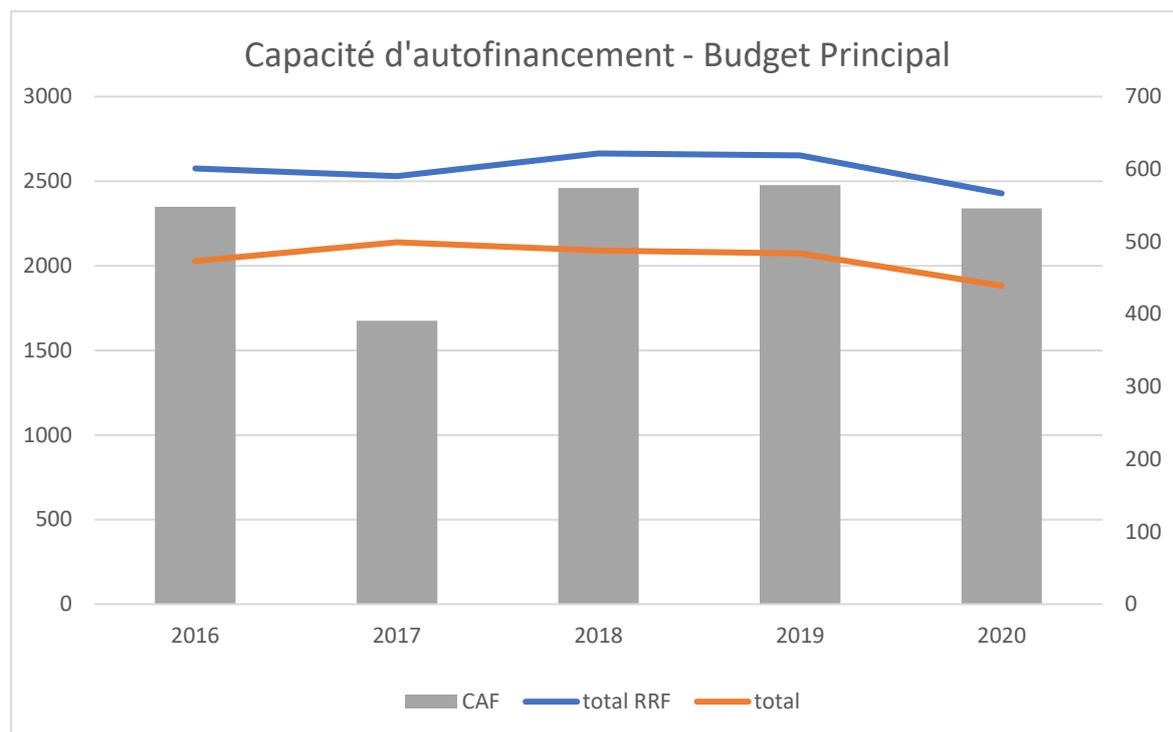
La CAF permet de rembourser les emprunts et financer le renouvellement des immobilisations. Elle permet ainsi de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement de

dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

Sous l'effet de la progression plus importante des produits que des charges réelles de fonctionnement, la CAF brute du budget principal a augmenté entre 2015 et 2019 de +5 % mais diminue sur 2020 toujours en raison de la baisse des recettes liée au Covid. Elle passe de 578K€ à 546k€ en 2020.

La progression de la CAF brute de la Commune est principalement portée par celle du Budget Assainissement qui a plus que doublé sur la période.

En 2019, le budget Assainissement génère 120 K€ de CAF brute soit 19 % de la CAF brute de la Commune alors même qu'il ne génère que 6 % de ses produits réels de fonctionnement.



### Evolution de la Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

La CAF nette représente la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes bancaires remboursées.

Sur l'ensemble des cinq exercices, l'autofinancement net dégagé par la commune s'est amélioré. En 2020, il est suffisant pour rembourser plus de deux annuités en capital de son encours des dettes bancaires.

### L'endettement est soutenable et se concentre sur l'assainissement

L'encours des dettes a sensiblement augmenté en 2016 du fait de la souscription de deux nouveaux emprunts pour 1,4 M€.

Au-delà de son montant, l'encours de dette évolue également sensiblement entre 2016 et 2020. Comme évoqué précédemment, il est désormais principalement généré par le Budget Assainissement. Quant au budget principal, le stock de dettes décroît de 24 % sur la période étudiée.

**Le taux d'endettement** mesure le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'endettement du budget principal de la commune est très satisfaisant et très nettement inférieur au taux moyen de 80 % des communes de taille similaire.

### **La capacité de désendettement**

Ce ratio mesure le rapport entre l'encours des dettes et la CAF. Exprimée en années, la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute.

En dépit de l'augmentation de son encours de dette, la capacité de désendettement de la commune demeure très nettement inférieure au seuil d'alerte de 12 ans (aux alentours de 4 années sur la période et en amélioration depuis 2017) en raison de la croissance soutenue de sa CAF.

### **Renégociation du stock de dette et emprunt programmé à 3 millions d'euros**

Au conseil municipal de décembre 2020 a été recruté un cabinet extérieur spécialisé dans les questions de gestions de dette et d'emprunt publics pour profiter des conditions actuelles des marchés pour renégocier les lignes d'emprunts pour lesquelles le taux ou la marge laissent entrevoir la possibilité de diminuer la charge financière correspondante avec des économies financières évaluées au minima à 60 000€

En parallèle, la Commune de Maringues souhaite construire une nouvelle école dont le montant total d'investissement est évalué à près de 9 M€ TTC. Afin de mener à bien ce projet, un recours à l'emprunt, à hauteur de 3 M€, est nécessaire à l'horizon du premier semestre 2021.

### B — Le pilotage des ressources humaines

L'augmentation de la masse salariale depuis 4 ans est inférieure à 4 %. Ce qui est remarquable au vu de l'inflation cumulée au GVT.

Au 31 décembre 2019, la collectivité compte 28 agents titulaires 2 contractuels permanents (CDD) et 8 contractuels non permanents (PEC). Les effectifs sont stables depuis plus de 3 ans

Sur l'ensemble titulaires et contractuels, 40 % des effectifs sont des hommes et 60 des femmes

L'âge moyen des agents titulaires est de plus de 46 ans.

#### 1<sup>o</sup> - Une évolution des dépenses de personnel d'abord liée à des causes exogènes

L'évolution des moyens ne dépend pas uniquement des décisions locales. Des facteurs exogènes indépendants du pouvoir territorial ont un impact sur les dépenses de personnel :

- La mise en place du dispositif de Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations depuis 2017 avec un impact assez peu significatif. La dernière revalorisation du point d'indice remonte elle à 2017.
- 2021 verra l'avancement d'échelon de 15 agents titulaires sur les 28 que comptent la commune. Il faudra tenir compte de cet élément dans la masse salariale. L'avancement se fait à la durée unique suite à la mise en place du PPCR. Sauf sanction, cet avancement de carrière se fait de manière automatique.
- Une nouvelle mesure doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la fonction publique, la prime de précarité déjà versée aux salariés du privé. Elle prévoit le versement d'une

indemnité de 10 % assise sur la rémunération brute pour les agents en fin de CDD dont la durée du contrat a été inférieure ou égale à un an. La ville pourrait être impactée par cette mesure puisque ne seraient exclus que les contractuels recrutés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

- L'évolution structurelle des dépenses de personnel liée au glissement vieillesse technicité des agents
- La mise en place obligatoire du RIFSEEP à compter du mois de janvier 2018 a eu un impact important au bénéfice des agents pour une enveloppe dégagée de 4500€ sur 2019 et 2020. Chaque agent titulaire bénéficie, sous conditions, d'une prime dès lors qu'il est intégré aux effectifs de la collectivité.

## 2<sup>o</sup> L'évolution des dépenses de personnel démontre une gestion sobre des moyens RH

La part des dépenses de personnel est maîtrisée. Cependant les dépenses de charges de personnel sur 2020 représentent 49,71 % du budget de fonctionnement. Il n'existe donc que très peu de marge de manœuvre sur la politique indemnitaire à moins de dégager des sources d'économies en interne :

- Remplacement non-systématique des arrêts maladies, comme cela est déjà pratiqué
- Remplacement non-systématique des départs liés aux mobilités externes et aux retraites
- La rationalisation des heures supplémentaires en annualisant le temps de travail notamment à l'école
- Un effectif maîtrisé

Afin de pouvoir dégager pour l'ensemble du personnel titulaire une prime exceptionnelle liée à la crise du COVID sur 2020, il convient de gagner en efficacité au sein du personnel municipal, permettant ainsi de limiter le recours au personnel contractuel et de dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'attribution de primes.

## 3<sup>o</sup> - Une politique RH en faveur des personnels et donc des Maringois et Maringaises

Afin de répondre aux besoins des habitants de manière pérenne et efficace, la collectivité a investi pour ses agents et leurs carrières :

- Avancement de grade de 3 à 4 agents par an depuis 4 ans soit 43 % en 4 ans et 15 avancements d'échelon programmés sur 2021.
- Un budget formation stable malgré la contrainte financière : de plus de 6000 €/an et un taux de départ en formation stable à près d'un jour depuis 2017.  
L'organisme de formation dédié à la fonction publique (CNFPT) a été très sollicité depuis 2018 grâce à la mise en place, avec l'appui de l'agent RH, des formations territorialisées. Ainsi l'ensemble des agents a participé à au moins une formation sur les 3 dernières années.
- 4500 € annuel sur le CIA : revalorisation des bas salaires, des postes occupés par les femmes. Plus de 50 % des agents de la collectivité ont vu une augmentation de leur régime indemnitaire à l'occasion de la mise en place du RIFSEEP. Une revoyure doit être envisagée à compter en 2022 et de fait aucun agent n'a connu de perte de salaire grâce à la mise en place des indemnités compensatrices.

La collectivité a amélioré ou maintenu les conditions de travail pour rendre un meilleur service aux Maringois :

- Depuis 2018 un budget de 6000 à 9000€ est alloué chaque année pour les équipements de protections individuels
- Autorisations des agents municipaux à exercer les fonctions de pompiers sans subrogation
- La mise en place d'un guide des congés et autorisations d'absence validé en comité technique
- Acquisitions de matériels écologiques
- Location d'une balayeuse pour diminuer la pénibilité des missions de propreté et les limiter à termes les troubles musculosquelettiques et donc les arrêts et les maladies professionnelles.
- Recours systématique à la mission de l'ergonome du centre de gestion en cas de reconnaissance de restrictions médicales.

### III - stratégie budgétaire : poursuivre les efforts de gestion pour soutenir l'investissement

#### A - Les orientations de politiques publiques sur 2021 et sur le mandat

Projet	dépense ttc	recette	Subvention
Ecole			
dépôts sauvages (amiante)	11 736		
Marché cantine scolaire			
Projets comcom : PluiH, voie verte, mutualisation			
Sol ateliers	17 000		
Réfection chemins	10 422		
Réfection réseaux des fontaines			
Installation caméras centre-ville			
Restructuration place des marronniers	114 000	48 000	Bonus relance
		29 000	Leader
Sécurisation voie publique (cousins berlinois, miroirs)			
Accessibilité mairie et maison associations	170 000	42 000	detr
Passage en LED de l'éclairage public	230 000		
Réfection rue du colombier	39 930		
Réfection rue du moulin	36 834		
Réfection chemin du proulhat	40 227		
Enfouissement thuel	50 400		
Passage LED stade	60 600	10 080	Région
Acquisition 2 tableaux numériques	9 984	4 492	Label école numérique
Subvention associations	15 000		
Assainissement (route de Clermont)	702 000	175 000	AE
		87 000	CD
Mise à jour schéma assainissement	47 400	23 700	AE
		9 480	CD
Marche de Noël (Chalets)	55 200	36 800	Leader
Mise en lumière bâtiments	70 000	46 800	Leader

#### B — Garantir le fonctionnement des services publics et s'adapter à la crise économique et sanitaire

Construit de manière volontariste, le budget 2021 tiendra compte des enseignements et des impacts de la crise sanitaire, dans la conduite des politiques municipales qu'il s'agisse des dépenses supplémentaires ou des pertes de recettes.

##### 1<sup>0</sup> - Recettes de fonctionnement : une perte nette de dynamisme par rapport à l'année dernière

Dans le contexte d'une part de la réforme TH et d'autre part de la crise sanitaire, l'évolution des recettes de fonctionnement sera très modérée en 2021.

- La fiscalité directe

Principale ressource de fonctionnement de la collectivité, la fiscalité directe représente près de 45% des recettes de fonctionnement. En 2021, la Collectivité sera confrontée à la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation, avec comme compensation le reversement aux communes la part de taxe foncière du département.

En théorie d'effet neutre, cette réforme induira la perte, en 2021 uniquement, de la majeure partie du dynamisme des bases de taxe foncière sur le territoire. En effet, la suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles appliquée depuis 1992, ne le sera exceptionnellement pas en 2021. La perte ne pourra être évaluée qu'à posteriori, durant l'automne 2021, lorsque les bases définitives de taxe foncières 2021 seront connues.

A ce constat s'ajoute la perspective d'un très faible niveau de revalorisation nationale des bases, indexée sur l'évolution entre novembre 2020 et novembre 2021, des indices à la consommation harmonisés, compte tenu de l'inflation très faible pronostiquée en 2020.

Ces deux éléments de contexte font craindre une progression très limitée de la recette de fiscalité directe en 2021.

- La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est un ensemble de dotations de l'Etat incluant, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine ainsi que la dotation nationale de péréquation. Les composantes de la DGF devraient suivre les mêmes tendances qu'en 2020. Cette dotation risque cependant de baisser puisque le dernier recensement montre une diminution de la population à 3102 habitants.

- Les autres recettes

Un certain nombre d'autres recettes majeures seront inscrites au budget 2021 au regard de leur exécution sur l'exercice 2019 et de leur évolution en 2020. Ces recettes font l'objet d'un suivi très attentif compte tenu de la sensibilité de la plupart d'entre elles, aux aléas économiques.

Il s'agit notamment des recettes du domaine (droits de place), des produits des services, des droits de mutation. Les montants qui seront proposés au budget 2021 s'inscriront dans une logique de prudence, à la manière des propositions faites pour les produits issus de la fiscalité.

Pour les autres recettes telles que la taxe locale sur la publicité extérieure ou encore des compensations d'exonérations fiscales, les montants prévus au budget 2021 seront conformes à ceux du budget précédent.

## 2<sup>0</sup> - Dépenses de fonctionnement : une poursuite des efforts de maîtrise de leur évolution

Dans ce cadre, la construction du budget reposera sur le cadrage suivant, par poste de dépense :

- Les dépenses de personnel

Représentant en 2019, 57% des dépenses de fonctionnement, elles constituent le principal poste de dépenses de la ville. L'objectif constant depuis plusieurs années est de contenir sa progression, mais celle-ci est fortement dépendante d'éléments exogènes subis par la collectivité. Ainsi pour 2021, le glissement vieillesse technicité (GVT) qui traduit les évolutions réglementaires de carrières est estimé à 1 % de la masse salariale des agents titulaires. S'ajoutera une quatrième franche de la réforme du parcours professionnel, et rémunération (PPCR).

Considérant ces facteurs de hausse de la masse salariale, la collectivité étudie avec soin chaque création de poste, n'applique pas le remplacement systématique des congés maladie et analyse le redéploiement de certains agents afin de répondre au mieux aux besoins sans alourdir ses charges.

- Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses réalisées au titre du fonctionnement quotidien des services municipaux. Il représentait 28 % de l'ensemble des dépenses en 2020. Il est à noter que 2020 est une année à analyser avec précaution en raison des conditions sanitaires mais les dépenses sont en diminution en raison du blocage de certaines activités sur 2020.

Pour 2021, l'objectif reste de contenir l'évolution de ce chapitre tout en permettant aux services de remplir leurs missions en respectant les protocoles sanitaires ce qui au regard des enseignements de 2020 pourrait se traduire par des dépenses supplémentaires.

- Les autres charges de gestion courante :

Ce poste de dépense représente 11 % des dépenses de fonctionnement.

Le financement du service départemental d'incendie et de secours représente 33% de ce poste de dépenses. A cela s'ajoute la mise à disposition de 4 agents communaux, également pompiers, pour des interventions pendant leur temps de travail. Ceci représente, selon les données fournies par le SDIS, qui demeurent assez incomplètes l'équivalent d'un ETP sur 10 mois.

Les crédits en 2021 traduiront pour l'essentiel la reconduction des enveloppes affectées en 2020 étant précisé que la municipalité s'engage à maintenir les subventions aux associations pour une enveloppe globale de 15000€ sur la totalité du mandat.

- Les charges financières

Celles-ci sont en diminution depuis 2017. Le dernier emprunt ayant été souscrit pour la station d'épuration pour 900 000€.

Le chantier de construction de la nouvelle école devant démarrer sur 2021 un emprunt de 3 000 000€ va donc être souscrit et va engendrer l'augmentation des factos de cette ligne pour un montant estimé à 20 000€ environ.

### C — Une politique d'investissements engagée vers la relance de l'économie, les acteurs locaux et la priorité de la transition écologique

Les dépenses d'investissement comportent deux principaux postes : les remboursements de capital des emprunts aux établissements de crédits et les dépenses d'équipement.

Les remboursements d'emprunts comportent, de la même façon que les charges d'intérêts, une inconnue à ce jour pour l'année 2021. Il s'agira d'évaluer ce montant dès lors que sera signé l'emprunt pour l'école.

Les projets définis dans le chapitre sur les politiques publiques ont fait l'objet de recherches actives de subventions auprès de financeurs extérieurs qui permettront d'avoir sur la durée du mandat une politique volontariste d'investissements et de modernisation des équipements de la commune.

S'agissant de l'autorisation de programme de l'école celle-ci sera mise à jour compte-tenu des dernières chiffrages et données en notre possession.

<u>Ecole</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
Travaux (HT)	5 858 000,00 €	DSIL	1 159 373,92 €
AMO	83 880,00 €	DETR	956 372,00 €
Moe	773 575,00 €	FIC	304 100,00 €
		ADEME	88 720,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>6 715 455,00 €</b>	ADEME (études)	2 000,00 €
		CAR	150 000,00 €
Frais annexes	104 470,00 €	Bourg centre	80 000,00 €
Aléas	234 720,00 €	FIPD	66 400,00 €
Révisions	167 011,00 €	Europe	1 000 000,00 €
Assurances DO	128 289,00 €		
		<b>TOTAL SUBV</b>	<b>3 806 965,92 €</b>
<b>Total frais annexes</b>	<b>634 490,00 €</b>		
		FCTVA	1 446 469,18 €
TOTAL HT	7 349 945,00 €		
		Emprunt	3 000 000,00 €
TOTAL TTC	8 819 934,00 €		
		Fonds propres	566 498,90 €
		<b>TOTAL</b>	<b>8 819 934,00 €</b>

Les dépenses d'équipements trouveront plusieurs sources de financement dont les principales seront :

- Les subventions extérieures : DETR, DSIL, FIC, ADEME, FIPD, Bonus relance, France relance... ;
- Le reversement du FCTVA de l'ordre de 60 000€ sur 2021, dont le montant dépendra du niveau de dépenses d'équipement mandaté en 2020,
- L'emprunt pour compléter le financement sur l'école

S'agissant du recours à l'emprunt, la ville poursuivra la même stratégie nouvelle en 2021. Les contrats seront souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers. La ville s'appuiera sur son conseil spécialisé avant toute opération.


[www.groupe-chaumeil.fr](http://www.groupe-chaumeil.fr)

IMPRIMERIE NUMERIQUE - REPROGRAPHIE - PLANS - DCE - COPIES NOIR ET  
 COULEUR TOUT FORMAT - MARKETING DIRECT - BDD - MAILING - E-MAILING -  
 FAX-MAILING - ROUTAGE - STANDS D'EXPOSITION PLIABLES ET SUR MESURE -  
 PANNEAUX - AFFICHES - PLV - SIGNALÉTIQUE - NUMERISATION - GED -  
 DUPLICATION DE CD - CONCEPTION GRAPHIQUE - GESTION DE LOGISTIQUE  
 DOCUMENTAIRE

Folio 1

N° F2002242

MAIRIE DE  
MARINGUES

Date : 31/01/21

8 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

Code client : 9091

Réf. commande : BULLETIN MUNICIPAL

Mode de règlement : CHEQUE A 30 JOURS

63350 MARINGUES

Date échéance : 28/02/21

Code	Désignation	Larg.	Long.	Nb Orig.	Nb Ex.	Q Tot.	Prix Unit.	% R	Montant HT T
	- Bon de livraison N° BC147670 du 20/01/2021								
	- Commande client N° CC115458 du 25/11/2020								
	- Devis client N° DC234509 du 21/09/2020								
	GOURBEYRE Emilie								
	Ref: BULLETIN MUNICIPAL								
	OPTION 1 : 28 pages								
	- Mise en page de votre bulletin (36 pages)								
	Sous-Total								720,00
	- Impression quadri recto verso sur papier 170 g couché demi mat								
	- Impression quadri recto verso sur papier 135 g couché demi mat								
	- Finition: agrafage à cheval								
	- Format ouvert : A3 - Format fermé : A4								
	- Quantité : 1 200 exemplaires								
	- 1 BAT								
	- A disposition dans nos locaux								
	Sous-Total								1 077,69
	+ 50 supplémentaires								
	- Impression quadri recto verso sur papier 170 g couché demi mat								
	- Impression quadri recto verso sur papier 135 g couché demi mat								
	- Finition: agrafage à cheval								
	- Format ouvert : A3 - Format fermé : A4								
	- Quantité : 50 exemplaires								
	- A disposition dans nos locaux								

**FACTURE** €

N° F2002242

MAIRIE DE  
MARINGUES

Folio 2

Code	Désignation	Larg.	Long.	Nb Orig.	Nb Ex.	Q Tot.	Prix Unit.	% R	Montant HT	T
	Sous-Total								139,38	

Code	Base	TVA	Total TVA
0	0,00 €		
1	0,00 €		
FF	0,00 €	20,00 %	0,00 €
2	1 937,05 €	5,50 %	106,54 €
4	0,00 €	%	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 937,05 €</b>		<b>106,54 €</b>

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
1 937,05 €	2 043,59 €	0,00 €	<b>2 043,59 €</b>

Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Le taux des pénalités de retard est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement le plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

65 Bd Côte Blatin - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 93 13 96 Fax : 04 73 34 70 60 E-mail : [compta@groupechaumeil.fr](mailto:compta@groupechaumeil.fr)

SARL au capital de 1 100 000 € - Siret 400 031 001 00011 RCS Clermont-Ferrand - APE 8219Z - N° TVA : FR 91400031001  
BPMC COUBERTIN IBAN FR76 1680 7003 0600 5217 2160 523 BIC CCBPFRPPGRE  
CHALUS CLERMONT SIEGE IBAN FR76 1018 8068 0150 6479 3625 049 BIC-SWIFT BCHAFR21